

**COMMUNE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE**
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW-S.2082 (corr. M. Champenois)
N/Réf. : AVL/KD/WSP-3.19/s.579
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue du Polo, 103.
Isolation des façades et de la toiture.
Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 3 novembre 2015 sous référence, réceptionnée le 4 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 novembre 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale jumelée, située à côté d'un sapin du Colorado (en cours d'inscription sur la liste de sauvegarde). Elle vise à isoler la toiture et les trois façades. Pour la toiture, il s'agit de la pose d'une isolation de 12cm et du remplacement des tuiles, ce qui entraînerait une rehausse de la toiture. Pour les façades, il s'agit d'une isolation de 12cm + 1cm de crépi de ton gris clair.

La CRMS ne s'oppose pas au principe d'isolation mais regrette, dans le cas présent, la perte d'homogénéité avec la maison jumelle. En effet, l'ajout de 12cm ainsi que la teinte gris clair provoqueraient une rupture de lecture de l'ensemble. Elle demande d'étudier la possibilité de prévoir une isolation par l'intérieur afin de préserver les caractéristiques architecturales de la maison et de l'ensemble qu'elle forme avec sa jumelle.

La Commission regrette également le maintien des châssis existants en PVC pour des questions esthétiques et de développement durable.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.

M.-L. ROGGEMANS
Présidente